



CONSEIL D'ÉTAT  
section de législation

Quatrième chambre

-----

La demande d'avis introduite le 25 avril 2024 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'déterminant les modalités de notification du droit de préférence attribué à la Région wallonne', portant le numéro 76.270/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 26 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.